



construction illicite par un locataire

Par **llorca**, le **14/04/2025** à **07:57**

bonjour a vous tous
un locataire c'est permis de construire un atelier de 50 m² sans autorisation du proprietaire
Je n'arrive pas à lui faire demonter de plus il n'est pas assuré
pouvez vous me conseiller
prendre, consulter un avocat , un huissier
merci serge

Par **yapasdequoi**, le **14/04/2025** à **10:46**

Bonjour,
Un locataire de quoi ? bail rural ? d'habitation en résidence principale ? bail professionnel ?

Par **valparaiso**, le **14/04/2025** à **10:50**

Je suppose que vous êtes simplement voisin.
Si le propriétaire ne fait rien , vous ne pourrez pas faire grand-chose.
Sauf si la construction necessitait un permis de construire et que celui-ci n'a jamais été demandé.
Dans ce cas il faut agir auprès du service de l'urbanisme de la mairie pour demander qu'un agent assermenté vienne établir un procès-verbal constatant que la construction est illicite.
Mais la mairie pourra cependant demander simplement de régulariser la situation en faisant une demande de permis à postériori.